



Société Anonyme au Capital Social de 50.000.000,00 de Dirhams  
Siège Social : Angle Rue Badr et Harroun Rachid – Agdal – Rabat RC n° 68145

### **AVIS DE REUNION**

Messieurs les actionnaires de la société Royale d'Encouragement du Cheval, société anonyme au capital de 50.000.000 dirhams sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, qui se tiendra par visioconférence le :

**JEUDI 26 NOVEMBRE 2020 à 10 : 00 HEURES**

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- ✚ Lecture des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2019, approbation desdits comptes ;
- ✚ Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes ;
- ✚ Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la Loi 17.95 telle que modifiée et complétée ;
- ✚ Approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice 2019 ;
- ✚ Affectation des résultats ;
- ✚ Renouvellement du mandat d'un Administrateur ;
- ✚ Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes ;
- ✚ Pouvoirs à conférer.

#### **Modalités de vote à l'Assemblée Générale**

Les actionnaires présents à l'Assemblée Générale participent en leur nom propre, au vote du projet des résolutions qui leur sont soumises. Ils peuvent également participer à ce vote au nom des actionnaires représentés, suivant les modalités ci-après définies.

**Vote par procuration** : Les actionnaires qui ne peuvent pas participer à cette Assemblée, peuvent se faire représenter par une autre personne en procédant à la signature d'un pouvoir dont le modèle peut être téléchargé sur le site internet de la SOREC [www.sorec.ma](http://www.sorec.ma). La procuration doit être soit envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception, soit déposée contre accusé, à la SOREC à Zénith Rabat-Angle Rocade de Rabat et rue ait Malek, Bâtiment C Souisi – Rabat, deux (2) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Compte tenu du contexte actuel de l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie du COVID 19, la réunion de l'assemblée générale sera tenue par les moyens de visioconférence.

Le lien de participation à la réunion vous sera transmis au plus tard 48 heures avant la tenue de ladite réunion.

**Le Conseil d'Administration**